



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
04 OCTOBRE 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le quatre octobre deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-huit septembre deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Hubert BACHELARD, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER

REPRESENTES : Jean-Jacques DECORDE à Jacques GAÏOLI, Martine CHABERT à Claire BLANC, Violette ROMERA à Fabienne RAMOND, Kellie CARMET à Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT à François BERGA, Jean-Michel CARRETERO à Valérie FARGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-102	Vie locale Modification des tarifs de la location des salles municipales au 1 ^{er} Novembre 2023
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de préciser les modalités de location des salles communales de la commune de Lambesc. La délibération n°2023-074 du 12 juillet 2023 quant aux modalités et conditions de gratuité.

TARIFS	½ JOURNEE (Du Lundi au Vendredi)	JOURNEE (Du Lundi au Vendredi)	WEEK-END (Du Samedi au Dimanche)
	2023	2023	2023
SALLE BRASSENS / FOYER RESTAURANT/ SALLE SEVIGNE / SALLE DES ASSOCIATIONS			
Association Lambescaine de plus d'un an d'existence	GRATUIT		
Association Lambescaine de moins d'un an Particulier	50 €	100 €	280 €
Société Association extérieure Particulier extérieur	140 €	280 €	525 €
PAVILLON D'ACCUEIL			
Association Lambescaine de plus d'un an d'existence	GRATUIT		
Association Lambescaine de moins d'un an Particulier	40 €	80 €	170 €
Société Association extérieure Particulier extérieur	80 €	160 €	300 €
CAUTIONS			
CAUTION dégâts Bâtiments & matériels	260 €		
CAUTION pour le ménage	50 €		

Monsieur le Maire précise que la mise à disposition gratuite sera conditionnée pour l'usage culturel, cultuel (en dehors du culte), sportif et politique (uniquement pendant les périodes électorales officielles).

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

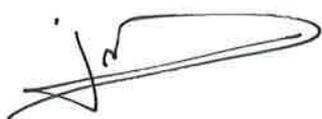
- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de location des salles communales tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} novembre 2023
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY




Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

